



PRÉSENTATION DE LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE (ESRP/ESPO/UEROS) ET DU SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ (STPA)

fagerh
Accompagner, c'est notre métier.

ANDICAT
Association Nationale des
Équipes de Direction en ESAT

Unapei
S'ENGAGER POUR LE VIVRE-ENSEMBLE

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Loi n°2023-1196
du 18 décembre 2023 pour
le plein emploi

Secteur de la Réadaptation Professionnelle (UEROS/ESPO/ ESRP)

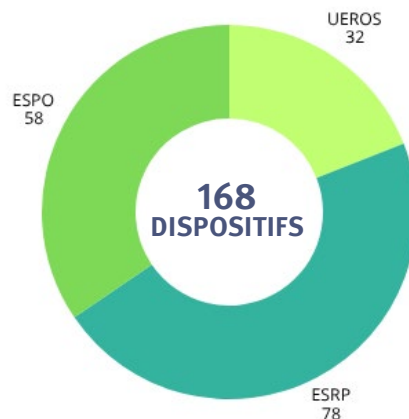
- Code de l'action sociale et des familles: articles D312-161-25 à D312-161-40
- Code du travail : articles L5213-3 et suivant

Secteur du travail protégé (ESAT)

- Code de l'action sociale et des familles : articles L344-1 à L344-7
- Code de l'action sociale et des familles : articles R243-1 et suivants

CHIFFRES CLÉ¹

RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE



Près de
20 000
personnes
accompagnées
par an

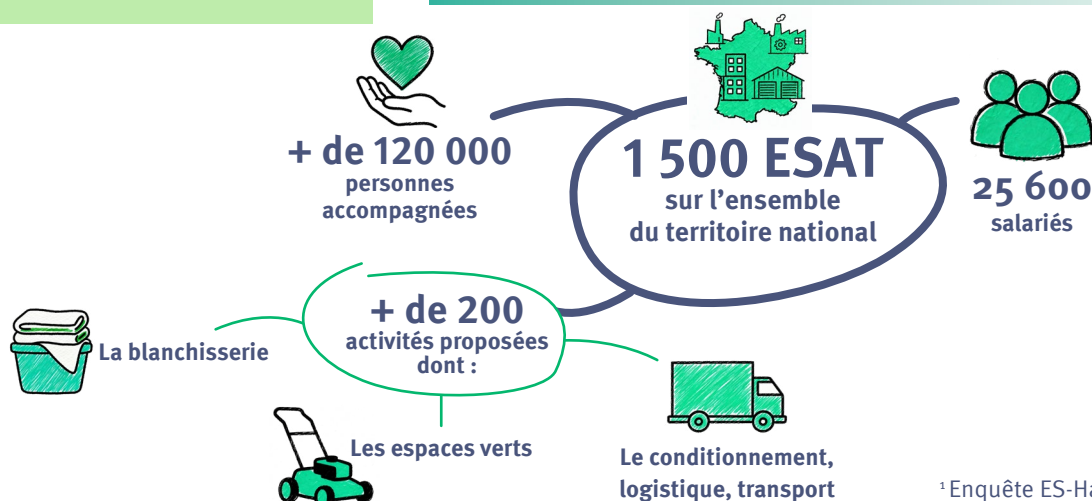
3 600
salariés

Plus de
200
formations
proposées
dans **14**
secteurs
d'activité

74 % de
réussites aux
diplômes

65 % des
stagiaires
trouvent un
emploi dans
l'année

SECTEUR PROTÉGÉ



¹ Enquête ES-Handicap, DREES, 2018

MISSIONS

Quelles sont les finalités de la réadaptation professionnelle et du secteur protégé ?

Missions communes

Accompagner le projet de vie des personnes et plus particulièrement leur projet professionnel, **favoriser leur inclusion** et l'accès à leurs droits.

ESRP / ESPO / UEROS

Accompagner l'orientation professionnelle et l'acquisition de compétences en vue de favoriser l'inclusion socio-professionnelle avec un accompagnement médico-psycho-social adapté aux besoins de la personne.

- Le stage de pré-orientation permet d'évaluer l'impact du handicap sur la distance à l'emploi et de construire un projet professionnel adapté aux aptitudes et aspirations de la personne.

- Les ESRP dispensent, des formations, dont certaines qualifiantes, dans un environnement médico-social adapté, en vue de leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle. Les ESRP assurent également leur accompagnement médico-pédago-psycho-social et d'insertion au sein d'organismes de formation de droit commun (DFA). Au-delà de la qualification, le dispositif intègre des périodes d'application en entreprise (MO, EA) ou en ESAT car les établissements travaillent en lien étroit avec le monde du travail.

- Les UEROS accompagnent les personnes cérébro-lésées (AVC, traumatisme crânien) qui ont besoin d'un accompagnement particulier, des unités dédiées les accompagnent dans leur orientation.

ESAT

Offrir un cadre de travail à des personnes en situation de handicap qui en sont éloignées, tout en leur proposant un accompagnement médico-social ajusté à leurs besoins.

L'accompagnement en ESAT est réalisé sur-mesure et prend en compte les besoins et attentes des personnes. Pour cela, l'ESAT accompagne la montée en compétences des travailleurs avec la mise en place de formations, l'accompagnement à l'ouverture du CPF, la formalisation et le suivi du Carnet de Parcours et de Compétences ou encore des partenariats avec les acteurs du territoire (notamment les ESRP/ ESPO/ UEROS). Plus largement, les ESAT favorisent l'insertion professionnelle et sont un tremplin vers le MO pour celles et ceux dont c'est le projet.

À noter que les travailleurs en ESAT ne sont pas des salariés au sens du Code du travail, mais des usagers au sens du Code de l'action sociale et des familles. Ils jouissent néanmoins de l'application de certains droits identiques à ceux des salariés, avec notamment la garantie des droits collectifs issus du code du travail (droit de grève, représentation syndicale, intervention de l'inspection du travail...) et de nouveaux droits individuels (complémentaire santé, remboursement des frais de transport...). A la différence des salariés, les travailleurs en ESAT bénéficient d'une protection spécifique avec l'absence de lien de subordination et l'impossibilité d'être licenciés.



PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET CONDITIONS D'ADMISSIONS

ESRP / ESPO / UEROS

- Avoir au minimum 16 ans.
- Relever de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH), ou
- Être en risque d'inaptitude (état de santé incompatible avec les exigences du poste de travail) et avoir besoin d'un accompagnement médico-psycho-social et professionnel.
- Être demandeur d'emploi, ou
- Être salarié ou agent de la fonction publique ou travailleur indépendant, et vouloir se former pour changer de métier.

Conditions d'admission

- Notification CDAPH (vaut RQTH).
- Hors notification : prestation évaluation conseil (avec ou sans RQTH), prestations de formation pour des personnes avec orientation IME/DITEP/ESAT/IEM/ DAME.

Les personnes obtiennent le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Certains dispositifs nécessitent le respect de prérequis (ex : accès à la lecture) ou sont spécialisés pour accompagner par exemple des personnes malvoyantes, cérébrolésées, etc.

L'orientation vers la RP (statut usager) ouvre l'accès à des dispositifs d'hébergement en réponse aux besoins des personnes (mobilité, autonomie, etc.).

ESAT

● Notification CDAPH (vaut RQTH), 20 ans avec possible dérogation à 16 ans en cas de risque de rupture (ex : protection enfance).

● Avoir une capacité de travail qui ne dépasse pas le 1/3 de celle d'une personne valide et avoir une aptitude potentielle suffisante à travailler pour justifier une admission en ESAT.

ou

● Avoir une capacité de travail supérieure ou égale au 1/3 de la capacité d'une personne valide et avoir besoin d'un ou plusieurs soutiens médicaux, éducatifs, sociaux ou psychologiques, précisés dans la décision d'orientation.

L'orientation ESAT (statut usager) ouvre droit à un hébergement en Établissement pour Adultes Non Médicalisé (EANM) si la personne en fait la demande et dans la limite de la disponibilité.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, en application de la loi Plein Emploi, l'orientation en milieu ordinaire de travail devient un droit universel : chacun est présumé pouvoir travailler en milieu ordinaire. Ainsi, les personnes reconnues handicapées vont recevoir un accompagnement adapté, dispensé par France Travail en lien avec Cap emploi.

A partir du 1^{er} janvier 2027, l'orientation vers un ESAT ou un ESRP, sera proposée par France Travail, en collaboration avec les Cap emploi et les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) à la suite d'un diagnostic professionnel réalisé en lien avec la personne qui aura permis notamment par des immersions de l'identifier comme l'environnement professionnel le plus adapté.

RÉMUNÉRATION

ESRP / ESPO / UEROS

La rémunération due aux travailleurs en situation de handicap est

établie en fonction des emplois précédents. Elle est calculée à partir de la moyenne des salaires perçus pendant la dernière activité de six mois ou au cours d'une période de douze mois². Elle se cumule avec l'AAH pendant les 6 premiers mois de la prestation de réadaptation professionnelle. L'AAH est ensuite recalculée au regard du montant de rémunération perçu.

ESAT

La rémunération garantie est comprise entre 6,62 € de l'heure et 13,15€³ de l'heure dans la limite de la durée légale de 35 heures de travail par semaine.

Le montant de la rémunération garantie est proportionnel à la durée de l'activité exercée à temps partiel.

La rémunération garantie peut être cumulée avec une partie de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Les travailleurs peuvent également bénéficier de la prime d'activité ou de la prime d'intéressement, qui sont cumulables avec l'AAH, ou de la prime de partage de la valeur (PPV).

² www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F211 et [F212](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F212) • ³ www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1654

EXEMPLES DE PARCOURS

Elodie

Elodie a suivi ses études en lycée professionnel avec des adaptations à son handicap. Elle hésite sur la suite de son parcours car elle rencontre des difficultés pour se projeter vers un métier. Elle dépose un dossier pour se faire accompagner par un ESPO. Avec ce dernier, elle travaille à la définition de son projet professionnel. Une MISPE lui est proposée à l'issue de laquelle, l'ESAT semble être l'option qui correspond le mieux à ses envies. Elle intègre l'ESAT après orientation prononcée par la MDPH.



Benoit

Benoit est travailleur en ESAT depuis 5 ans. Il souhaite développer ses compétences en matière de travaux paysagers. Un moniteur de l'ESAT l'invite à demander une formation pour obtenir un diplôme et ainsi reconnaître son savoir-faire. Benoit commence une formation avec un ESRP et obtient son diplôme au bout d'une année. Il a également profité de cette année pour travailler son projet et envisager d'aller travailler en MO. Une entreprise le recrute à temps partiel à l'issue de sa formation.



Yannick

Yannick travaille depuis 20 ans en ESAT. Il a testé plusieurs ateliers différents mais ne trouve pas ce qui lui convient. Son projet serait de travailler en service dans un restaurant mais l'ESAT dans lequel il travaille ne propose pas cette activité. Il se fait accompagner par un ESPO dans le cadre d'un Bilan de compétences, qui lui permet de clarifier son projet. Il réalise un essai auprès d'un autre ESAT partenaire du territoire qui propose du service en salle. L'expérience est concluante, il intègre l'ESAT.



Fatima

Accompagnée en IMPro, Fatima, 16 ans, a besoin d'être accompagnée pour se projeter sur son projet professionnel. L'IMPro fait le lien avec un ESRP du territoire qui accueille en formation et accompagne des jeunes à partir de 16 ans. Le chargé d'insertion l'accompagne dans ses choix professionnels, la recherche de stages et d'emploi. Il lui propose de suivre un module insertion dans le cadre d'une Remise à Niveau Professionnelle. A l'issue Fatima trouve un emploi dans un service public. L'ESRP continue à l'accompagner dans ses premiers mois de travail.

SIGLES

DFA Dispositif Formation Accompagnée	ESAT Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail	MISPE Mise en Situation en milieu Professionnel	STPA Secteur du Travail Protégé et Adapté, inclus les ESAT et les EA
ESRP Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle	EA Entreprise Adaptée	PMSMP Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel	UEROS Unité d'Évaluation de Réentrainement et d'Orientation Sociale et Professionnelle
ESPO Établissement et Service de Pré Orientation	MAD Mise À Disposition	RP Réadaptation Professionnelle, inclus les ESRP/ESPO/UEROS	
	MO ou MOT Milieu Ordinaire de Travail		



Contacts :

Annuaire des établissements de réadaptation, formations et aides à la reconversion des personnes handicapées



L'annuaire des ESAT/EA en France